

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois d'août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 22 août 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël GRENIER, 1^{er} adjoint.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie - CHAPUIS Claude - CRESPE Anaëlle - PRIMET Michelle
Messieurs GRENIER Joël - JAMONAC Vincent - LARGERON Joseph - SAUVAYRE Georges
SPEISSMANN Jean-Paul

Pouvoirs :

CHOL Marie-Claire donne pouvoir à PRIMET Michelle
ESCOMEL Sylvie donne pouvoir à CRESPE Anaëlle
CELETTE Robert donne pouvoir à LARGERON Joseph
SABATIER René donne pouvoir à CHAPUIS Claude

Absents excusés : BUTALI Carole-Anne - ROUX Jean-François

Secrétaire de séance : Joël GRENIER

Monsieur le 1^{er} adjoint demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

1°/ Contrat de travail à durée déterminée – service périscolaire

Monsieur le 1^{er} adjoint, explique au Conseil Municipal qu'il convient d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour le service de la cantine et le ménage.

Pour ce faire il pourrait être conclu un contrat de travail à durée déterminée qui prendra effet le lundi 02 septembre 2024 jusqu'au vendredi 04 juillet 2025. La personne est recrutée pour assurer les fonctions d'accompagnement des enfants pendant le temps de cantine.

L'agent de service exercera ses fonctions à temps non complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 10 heures, (soit de 11h30 à 14 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi) uniquement pendant la période scolaire.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'embaucher une personne en contrat de travail à durée déterminée, du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025, pour pallier à un besoin lié à un accroissement d'activité pour le service périscolaire. Et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée.

2°/ Questions diverses

City Park

Il a été livré lundi 26 août et est en cours d'installation.

Cantine

Le matériel (four et réfrigérateur) est en cours de livraison.

Rentrée scolaire

Du matériel (notamment une baie de brassage informatique) a été installé à l'école, ainsi que du mobilier.

Site internet de la commune

Anaëlle CRESPE fait une démonstration du nouveau site internet de la commune. La refonte est en cours. Il devrait être opérationnel dès octobre prochain.

Séance levée à 19 h 45

Prochain conseil municipal le 09 septembre 2024 à 18 heures 30.